

# Jour de carence maladie : Retrait de la mesure !!!

■ Le gouvernement vient d'instituer une journée de carence maladie dans la fonction publique ■ Les fonctionnaires de La Poste et de France Telecom sont concernés ■ Une nouvelle fois, le gouvernement, sous couvert d'équité avec les salarié-es de droit privé, veut faire payer les fonctionnaires.

## Une mesure injuste

Depuis le début de la crise, le gouvernement et Nicolas Sarkozy ne sont pas à une mesure près pour « taper » sur les fonctionnaires. Du professeur fainéant aux privilégié-es, il n'a eu de cesse de caricaturer chaque fonctionnaire travaillant dans les administrations, les EPIC ou les SA. Cette nouvelle mesure vient parachever l'idéologie du fonctionnaire nanti : elle attaque frontalement les millions de fonctionnaires qui travaillent chaque jour au service du public. Une mesure d'autant plus inacceptable, que le discours d'équité ne tient pas la route. Dans de nombreuses grandes entreprises, les jours de carence sont pris en charge par l'employeur directement ou dans le cadre d'un contrat collectif. Encore une fois, le gouvernement essaie d'opposer les deux statuts.



## La continuité dans les actes

Après avoir gelé le point d'indice et avoir augmenté les cotisations retraites, le gouvernement s'attaque aux arrêts maladie. Indirectement, c'est encore une perte de pouvoir d'achat pour une partie du monde du travail.

Mais c'est surtout une décision lourde de conséquences au moment où les conditions de travail dans nos établissements sont de plus en plus difficiles : la recherche de la productivité pour la productivité provoque l'explosion des arrêts maladie.

**Le gouvernement et nos employeurs se rendent une nouvelle fois coupables de la stigmatisation d'une partie de leurs employé-es. Pour SUD PTT, cette mesure ne doit s'appliquer ni à La Poste, ni à France Telecom, ni dans l'ensemble de la Fonction Publique.**

### **Jour de carence :**

*Dans nos deux entreprises comme dans la fonction publique, les trois jours de carence qui n'étaient pas pris en charge par la sécurité sociale, étaient pris en charge par l'employeur. Avec cette mesure, un jour serait laissé à la charge du fonctionnaire.*

## Nous demandons le retrait immédiat de cette mesure



**Fédération des activités postales et de télécommunications**

25/27 rue des envierges 75020 Paris

tel 01 44 62 12 00 fax 01 44 62 12 34

http : [www.sudptt.org](http://www.sudptt.org) mail : [sudptt@sudptt.fr](mailto:sudptt@sudptt.fr)